

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE ANNÉE 2022

I. Contexte général : situation économique et sociale

- 1-1- Situation macro-économique
- 1-2- Projet de Loi de finances 2022

II. Situation financière de la commune fin 2021

- 1-1- Rappel des orientations et objectifs
- 1-2- Les recettes de fonctionnement
- 1-3- Les dépenses de fonctionnement
- 1-4- Les dépenses d'équipements et leur financement
- 1-5- Structure et gestion de la dette

III. Perspectives 2022 – budget principal

- 1-1- Evolution des dépenses réelles de fonctionnement
- 1-2- Evolution des recettes réelles de fonctionnement
- 1-3- Financement du programme pluriannuel d'investissements
- 1-4- Les investissements envisagés
- 1-5- Les relations avec l'intercommunalité (MACS)

IV. Budgets annexes

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L.2312 du CGCT).

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget. Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 en précise le contenu ainsi que les modalités de transmission et de publication. La loi de programmation des finances publiques (LPFP) publiée le 22 janvier 2018, contient de nouvelles règles relatives au DOB.

Ainsi, il traitera des orientations budgétaires, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et gestion de la dette, ainsi que de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de l'évolution du besoin de financement annuel.

Le Débat d'Orientation Budgétaire donne lieu à une délibération actant de la tenue du débat. Celle-ci doit faire l'objet d'un vote par l'assemblée.

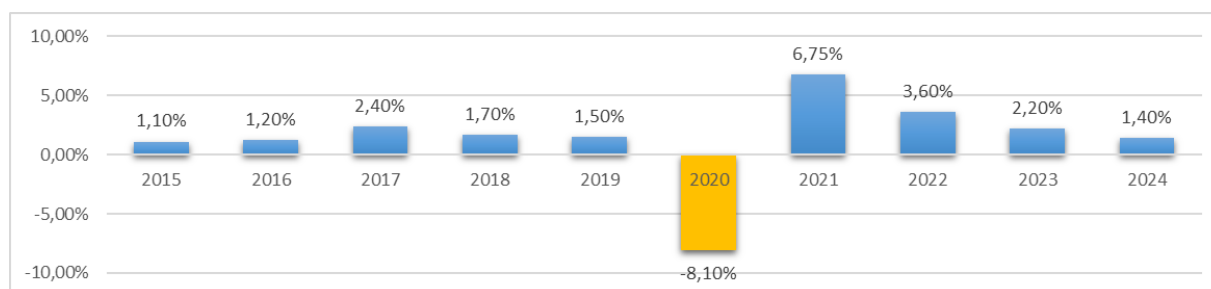
I. Le contexte socio-économique¹

1-1- Situation macro-économique

Ce débat d'orientation budgétaire s'inscrit de nouveau dans le contexte de la crise sanitaire COVID 19. L'année 2021 aura été marquée par des vagues de restrictions sanitaires (levées pour partie en mai 2021) et de campagnes de vaccination. L'année 2022 reste impactée par cette crise (mise en place du télétravail, contaminations ou cas-contacts entraînant de l'absentéisme...) avec laquelle il faudra de nouveau composer.

En 2020, dans un contexte de crise sanitaire mondiale, le produit intérieur brut (PIB) s'était contracté de plus de 8%, après plusieurs années de croissance relative (environ 2%). L'année 2021 marque un rebond avec une reprise de l'activité économique dans toutes ses composantes, proche des 7%, et ce malgré deux facteurs de tensions. D'une part des difficultés d'approvisionnement dans plusieurs secteurs (automobile, industrie...) freinent les capacités de production et, d'autre part, par la reprise épidémique liée à l'apparition du variant Omicron et de la menace de la 5^e vague épidémique. Les prévisions de croissance pour les années 2022 à 2024 continueraient de progresser, à un rythme certes moins élevé.

Evolution de la croissance française du PIB depuis 2015



Le constat est le même au niveau mondial où la Banque mondiale dans ses « perspectives globales », vient de réduire sa prévision de croissance mondiale en 2022. Dans un contexte marqué par « la persistance des flambées COVID-19, la réduction des mesures de soutien budgétaire et des problèmes tenaces d'approvisionnement », la Banque mondiale table sur une croissance mondiale de 4.1% en 2022 et à 3.2% pour 2023.

L'inflation augmenterait fortement en 2021 à + 2.8% (contre + 0.5% en 2020) du fait notamment du rebond des prix volatils, en particulier ceux des produits énergétiques et des produits manufacturés en raison des contraintes d'offre. Ce rebond de l'inflation devrait se répercuter sur l'année 2022 (+ 2.7% d'après la dernière note de conjoncture de l'INSEE). Malgré un reflux de l'inflation des prix de l'énergie, l'INSEE anticipe une hausse des prix des produits manufacturés et alimentaires. Elle se stabiliserait à + 1.5% pour les années suivantes (2023 et 2024).

L'indice des prix des dépenses communales qui mesure précisément l'inflation qui s'applique aux budgets communaux en prenant en compte les spécificités des dépenses des mairies suit la même évolution que l'inflation nationale (1.12% contre 0.57% en 2020).

¹ Sources : Insee ; projet de loi de finances 2022, AMF

1-2- Le Projet de loi de finances (PLF) 2022 et principales incidences locales²

Présenté le 22 septembre 2021 en conseil des ministres pour une adoption en lecture définitive le 15 décembre 2021 par le Parlement, le projet de loi de finances ne prévoit pas de bouleversement pour les collectivités territoriales mais procède à quelques changements sur le front des finances locales comme notamment la réforme des indicateurs financiers. Il s'agit donc d'un document de fin de cycle (dernier document de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et dernier document de l'actuel quinquennat).

✓ *Evolution des concours financiers de l'Etat*

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités s'élèvent à 52.7 Mds € en 2022 contre 52.1 Mds en 2021. Ils se répartissent entre les prélèvements sur recettes (43.2 Mds €), la TVA affectée aux régions et départements en substitution de la DGF (4.9 Mds €) et les crédits de la mission « Relations avec les CT » pour 4.6 Mds €.

Concernant les prélèvements sur recettes (43.2 Mds €) :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) représente la majeure partie de ce poste. Elle est stable pour la 5^e année consécutive et s'établit à 26.8 milliards d'€ au total dont 18.3 Mds pour les communes et EPCI. En ce qui concerne la péréquation, les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) progressent de 95 millions d'€ ;
- Le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) pour 6.5 Mds € ;
- Prélèvement sur recettes au titre de la compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels (3.6 Mds €).

Concernant les crédits « Mission RCT » (4.6 Mds €) :

- La dotation générale de décentralisation (DGD) pour 1.550 Mds € ;
- La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est stable (1.046 Mds €) ;
- La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour 0.907 Mds d'€ (+ 337 M€).

✓ *Modification de la réforme des indicateurs financiers*

Suite aux effets des réformes de la fiscalité locale (suppression TH) et de la réforme des impôts de production (diminution de 50% des valeurs locatives) sur les indicateurs financiers, l'exécutif est venu intégrer de nouvelles ressources au panier de recettes : les droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) afin de mieux coller avec la richesse potentielle de chaque territoire.

En effet, les indicateurs financiers (potentiel financier et potentiel fiscal) qui servent de base à la répartition des dotations et des mécanismes de péréquation se retrouvent fortement impactés par les réformes en cours. C'est pourquoi il a été décidé d'intégrer de nouvelles ressources au panier de ces potentiels. Afin de limiter des évolutions trop brutales au regard des évolutions des indicateurs, un lissage des modifications sera mis en place (les modalités de calcul du lissage seront précisées ultérieurement par décret).

² Sources : Amf.asso.fr, la Gazette des communes, Gouvernement.fr

Bien que la dotation de base (DGF), essentiellement basée sur le nombre d'habitants et la superficie, des incertitudes pèsent sur la dotation de péréquation (DNP). Cette dernière vise à corriger les écarts de richesse et est basée sur les potentiels financier et fiscal et est directement impactée par la réforme en cours. Au regard du nouveau potentiel de ressources, et notamment de l'intégration des droits de mutation (en constante augmentation pour notre commune), une vigilance particulière devra être menée concernant l'avenir de cette dotation.

Le FPIC (fonds de péréquation intercommunal et communal), mécanisme de péréquation horizontal (entre communes) est également basé sur le potentiel financier agrégé des communes membres d'un EPCI. Si aujourd'hui MACS n'est ni contributeur, ni bénéficiaire de ce mécanisme, des incertitudes pèsent demain, quant aux bouleversements des montants des potentiels financiers de l'ensemble des communes membres et d'un éventuel prélèvement de ce fonds auprès de chaque commune.

Les effets de cette modification, non anticipables à ce stade, seront neutralisés en 2022 puis lissés de 2023 à 2028.

✓ *Expérimentation de la recentralisation du revenu de solidarité active*

Les départements avaient jusqu'au 15 janvier pour candidater à l'expérimentation de la recentralisation du RSA. Depuis 2004, date à laquelle l'Etat avait transféré aux départements le financement du revenu minimum d'insertion (devenu RSA), nombre de département faisait état que la part compensée par l'Etat ne couvrait plus les dépenses réelles engagées, notamment pour les territoires les plus pauvres. Face à cette inégalité territoriale, l'Etat, au titre de la solidarité nationale, va reprendre à sa charge le financement du RSA pour certains départements.

✓ *Décisions nationales en matière de gestion des ressources humaines*

- Mise en place d'une cotisation à 0.05% de la masse salariale pour financer l'apprentissage. Perçue par le CNFPT, cette cotisation spéciale doit permettre au CNFPT de financer 50% des coûts d'apprentissage ;
- Revalorisation du SMIC au 1er janvier 2022 (0.9%) qui conduit à une réévaluation de certaines échelles indiciaires (C1 et une partie de C2) ;
- Mesures de revalorisation des 7 premiers échelons de la catégorie C (indice brut relevé et durée d'avancement d'échelon réduite de 2 à 1 an).

II. La situation financière de la commune

1-1 Rappel des orientations et objectifs

Dans la continuité du budget précédent, le budget primitif 2022 s'inscrit de nouveau dans un contexte financier incertain. L'objectif reste de **consolider un niveau d'autofinancement suffisant** afin d'assurer le financement des investissements.

L'excédent brut dégagé de la section de fonctionnement (EBF) prévu au BP 2022, tous budgets confondus, devra atteindre l'objectif fixé dans la lettre de cadrage budgétaire, soit 2M€.

Pour rappel, la situation financière des collectivités territoriales s'évalue notamment à partir de l'analyse de 3 soldes intermédiaires et de sa capacité de désendettement définis comme suit :

- L'excédent brut de fonctionnement (EBF) : différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts.
- L'épargne brute ou CAF brute : épargne de gestion diminuée des intérêts de la dette. L'épargne brute est affectée prioritairement au remboursement du capital des emprunts. Elle correspond à l'autofinancement brut dégagé par le fonctionnement.
- L'épargne nette ou CAF nette : épargne brute diminuée du remboursement du capital de la dette. L'épargne nette représente l'autofinancement net dégagé de la section de fonctionnement et disponible pour financer les équipements.
- La capacité de désendettement mesure le rapport entre la dette et l'épargne brute. Elle indique le nombre d'années théoriques que mettrait la commune pour rembourser la totalité de sa dette si elle y consacrait toute son épargne brute.

Évolution des soldes d'épargne agrégée pour la commune de Capbreton entre 2019 et 2021 (hors reversements lot 2 Pins**)

	2019	2020	2021*
Epargne de gestion	4 078 567	4 179 768	4 989 592
Epargne brute	3 744 520	3 854 137	4 695 915
Epargne nette	2 250 638	2 369 161	3 261 144
Capacité de désendettement (en nb d'années)	4,08	3,97	2,96

Budget principal uniquement

	2019	2020	2021*
Epargne de gestion	3 553 226	3 543 272	4 337 804
Epargne brute	3 402 211	3 390 881	4 204 135
Epargne nette	2 305 058	2 318 486	3 208 612
Capacité de désendettement (en nb d'années)	2,51	2,64	1,89

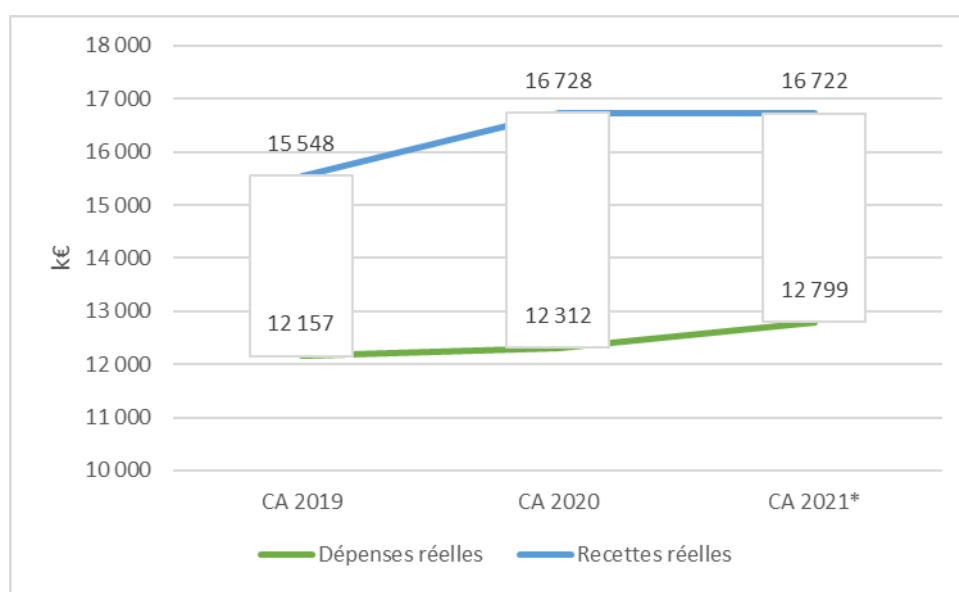
*données prévisionnelles 2021

**reversements du budget annexe 2 Pins de 3.5 M€ en 2019 et 1.2M€ en 2021

L'analyse des résultats prévisionnels 2021 fait apparaître une progression des soldes d'épargne. Cela résulte d'une faible évolution des dépenses (+1.70%) et d'une nette augmentation des recettes (+ 6.82%). L'ensemble de ces évolutions, couplé avec une diminution du remboursement en capital de la dette, contribue à une amélioration de l'épargne nette (+1 010k€) et donc de notre capacité de désendettement (- 1 année).

1-2 La section de fonctionnement (budget principal)

Evolution des dépenses et recettes réelles



Dans un souci de cohérence et de lisibilité, il n'est pas tenu compte des reversements du budget annexe 2 Pins (3.5M€ en 2019 et 1.2M€ en 2021).

Sur cette période (2019-2021), nous constatons que les recettes couvrent les dépenses, ce qui dégage un autofinancement moyen de 3.9M€.

Les recettes connaissent une croissance continue (+2.5% en moyenne), eu égard aux éléments ci-dessous.

Les recettes fiscales (chap. 73) évoluent sous l'effet du dynamisme des bases et des revalorisations forfaitaires annuelles. La fiscalité indirecte progresse elle aussi, portée notamment par les recettes tirées des droits de mutation (2M€ en 2021 contre 1.5M€ en 2019) et de la taxe de séjour (680k€ en 2021 contre 526k en 2019). Les dotations et subventions (chap. 74) sont relativement stables sur la période (2.5 M€ en moyenne).

Le prévisionnel 2021 fait remarquer une progression du produit issu des services (chap. 70) lié principalement aux redevances des services (redevances des plages, stationnement et occupation du domaine public) et du produit des activités de services (scolaire, mini-golf, crèche).

Cette croissance résulte enfin du produit des immeubles (chap. 75) dont l'intégration du loyer de la régie des campings (479k€) est venue abonder le chapitre.

Les dépenses connaissent une relative stabilité sur la période (+1.8% en moyenne), sous l'effet de la contraction de plusieurs postes.

En 2021, les charges à caractère général (chap. 011) se stabilisent à un niveau proche des 3M€. L'année 2020 avait été anormalement basse en raison des confinements successifs ayant freiné l'activité des services. L'année 2021 aura été aussi marquée par la crise sanitaire avec des dépenses minorées (événements annulés, activité des services).

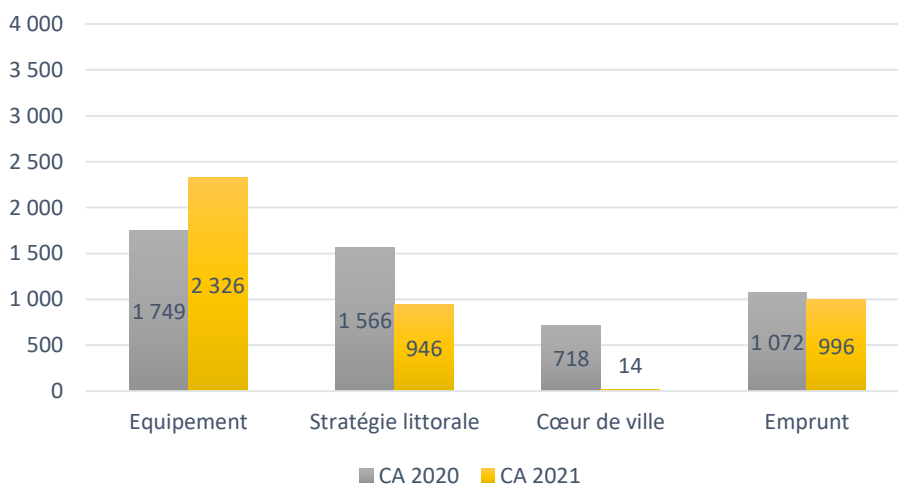
Les charges financières, elles aussi, diminuent sur la période (-14k€). Baisse relative au mode d'amortissement des emprunts et des taux d'intérêts profitables.

Les charges de personnel (chap. 012) progressent mécaniquement durant cette période (+2.8%). Cela résulte principalement de l'évolution des carrières (GVT). L'année 2021 (8.1M€) aura été marquée par la création d'un poste supplémentaire au sein de la police municipale, du passage à temps complet d'un agent en charge de l'occupation du domaine public et de la mise en place de la part variable du régime indemnitaire (CIA).

Le chapitre autres charges de gestion courante (65) est stable sur la période (1.5M€ en moyenne). La progression du chapitre 014 (Atténuations de produits) fait suite au dynamisme du produit de la taxe de séjour et au reversement au département (10%) qu'il induit.

1-3 Les dépenses d'investissement et leur financement

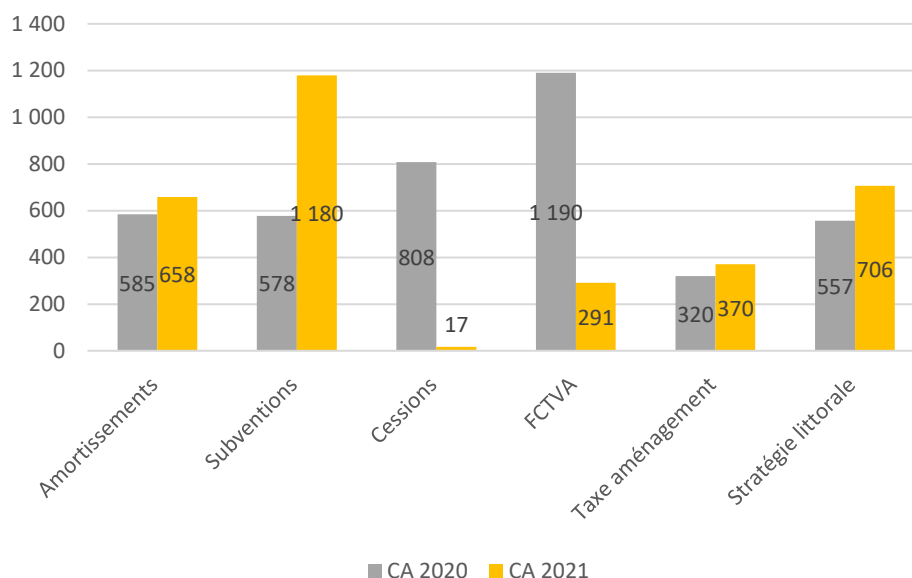
Dépenses réelles d'investissement (en k€)



L'évolution des dépenses réelles d'investissement (5.1M€ en 2020 et 4.3M€ en 2021) est plus fluctuante en raison du caractère pluriannuel de certaines grosses opérations. Si les dépenses d'équipements sont plutôt stables sur les 2 dernières années (2M€ en moyenne), l'on constate que certaines opérations viennent amplifier les masses budgétaires. Ainsi, l'opération « Cœur de ville », initiée en 2016, aura plus impacté l'exercice 2020 (718k€ en 2020 contre 14k€ en 2021). Les dépenses relatives à la « Stratégie littorale » ont été plus importantes en 2020 suite aux travaux de remise à niveau des installations du by-pass.

Concernant le remboursement en capital des emprunts, ce poste est en diminution. Le stock de dette remboursé étant supérieur au capital emprunté (dernier emprunt en 2019 : 1.5M€).

Recettes réelles d'investissement (en k€)



Les recettes réelles d'investissement (hors affectation du résultat) s'élèvent à 4M€ en 2020 et 3.2M€ en 2021. Les amortissements constatent la dépréciation des valeurs d'actifs et évoluent selon leurs durées d'immobilisation. Les subventions sont principalement constituées des subventions relatives à l'opération « Cœur de ville » (232k€ en 2020 et 977k€ en 2021). Le FCTVA constate la quote-part de TVA reversée par l'état selon les dépenses réalisées l'année précédente. Concernant les cessions, elles relevaient de la vente de la maison du port en 2020 (800k€) et de cessions de véhicules en 2021 (17k€).

1-4 Structure et gestion de la dette

La gestion active de la dette constitue un enjeu fondamental pour la collectivité. La gestion dynamique de cette dette se définit par la capacité de la collectivité d'adapter et de faire évoluer son encours en fonction d'objectifs prédéfinis (sécuriser les financements, minimiser les frais financiers, adapter les stocks en fonction des besoins).

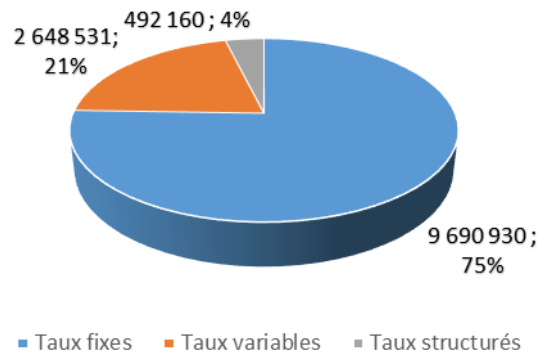
L'objectif budgétaire est de plafonner l'encours total de la dette à son niveau de début de mandat, voire de le réduire selon le niveau des investissements futurs nécessaires. Ainsi, le recours à l'emprunt sera limité à l'amortissement pluriannuel de la dette sur la période 2020-2026.

L'encours de dette (tous budgets confondus) au 31 décembre 2021 s'élève à **12 651 621.03 €**. La dette du budget principal est de 6 951 176.36 € et celle des budgets annexes de 5 700 444.67 € (Etablissements de bains et Parking).

Evolution encours de dette au 1er janvier	2019	2020	2021	2022	2023
Principal	8 541 999	8 965 095	7 946 700	6 951 176	6 025 770
Etab. Bains	6 071 790	5 716 589	5 345 628	5 150 092	4 725 234
Parking	675 212	633 683	592 064	550 352	508 549
Agrégé	15 289 000	15 315 368	13 884 392	12 651 621	11 259 553

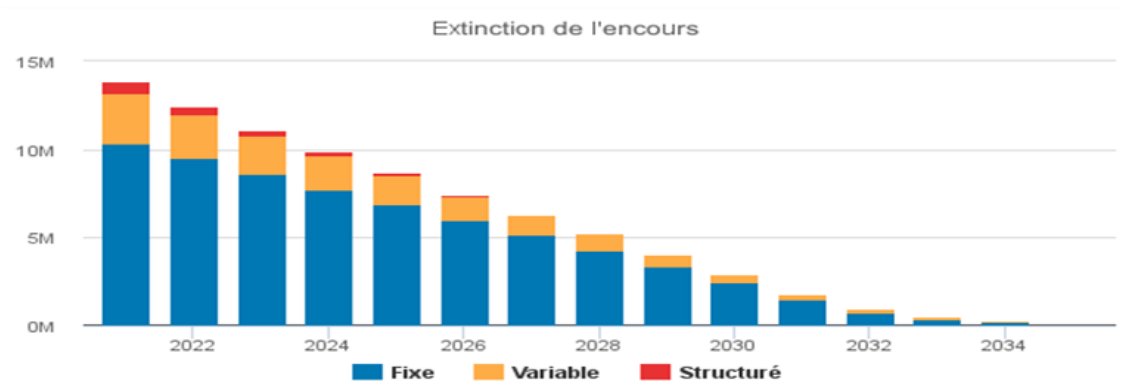
Début 2022, les principales caractéristiques de l'encours de dette sont les suivantes :

- Un taux moyen de dette bancaire, tous budgets confondus, de **2.06%**, soit à un niveau stable par rapport à 2021. Cette situation résulte essentiellement des conditions favorables dans lesquelles certains emprunts ont été conclus et des conditions de marchés.
- Une répartition de l'encours de dette selon différents types de taux et classifiée **1A** au regard de la charte Gissler :



Au regard de tous les éléments exposés ci-avant, la dette globale au 31 décembre 2021 a une durée de vie moyenne de 5 ans et 2 mois.

Profil d'extinction de la dette tous budgets



III. Perspectives 2022 – budget principal

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de la ville pour l'exercice 2022. Les données présentées restent prévisionnelles.

Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes réelles de fonctionnement Budget principal (variation de BP 2022 / CA 2021)	
Recettes réelles de fonctionnement	-12.44% soit – 2 233k€
Dépenses réelles de fonctionnement	+ 8.27% soit +1 057k€

1-1 Evolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal (en k€)

	BP 2021	CA 2021*	BP 2022*	Evolution (/ CA n-1)	Evolution (en valeur)
011 - Charges à caractère général	3 360	2 880	3 294	14,38%	414
012 - Charges de personnel	8 225	8 043	8 650	7,55%	607
014 - Atténuations de produits	55	65	65	0,00%	0
65 - Autres charges de gestion courante	1 636	1 622	1 699	4,75%	77
66 - Charges financières	125	119	100	-15,97%	-19
67 - Charges exceptionnelles	23	51	29	-43,14%	-22
Dépenses réelles	13 424	12 780	13 837	8,27%	1 057
023 - Virement à la section d'investissement	732	0	1 190	0,00%	1 190
Opération 2 Pins (chapitre 023)	1204	0	0	100,00%	0
042 - Opérations d'ordres	650	675	700	3,70%	25
002 - Déficit reporté	0	0	0	0,00%	0
TOTAL DEPENSES	16 010	13 455	15 727	16,89%	2 272

- **Chapitre 011** : Ce chapitre intègre l'ensemble des dépenses concourant au fonctionnement des services municipaux. L'évolution de chapitre par rapport au réalisé 2021 (+14.38%) résulte des choix ci-dessous. La comparaison avec le réalisé 2021 est à relativiser dans la mesure où certaines activités de services ou événements ont été ralentis du fait de la crise sanitaire.

Nous proposons de répartir les dépenses de ce chapitre en 4 catégories, regroupant chacune des types de dépenses homogènes. L'on retrouve les fluides (20% de la masse), les activités des services (58%), les contrats et entretiens (20%) et les autres charges de fonctionnement regroupant notamment les impôts fonciers pour 2% du chapitre.

Nous retenons comme hypothèse une inflation estimée à 2% pour les produits manufacturés, et une augmentation plus conséquente des fluides. Pour ce dernier point, nous avons ajusté les prévisions au regard du réalisé 2021 et tenu compte d'une inflation plus importante pour les matières premières (5%). De plus, nous tenons compte des nouveaux équipements, telle la nouvelle école de cirque.

Comparatif fluides			
	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Eau	86 303,22	97 931,61	100 000,00
Gaz	43 114,84	43 319,16	60 000,00
Electricité	338 475,47	412 612,60	400 000,00
Carburants	65 311,08	80 903,02	95 000,00
Total	533 204,61	634 766,39	655 000,00

Les dépenses relatives aux « Activités des services » restent majoritaires au sein de ce chapitre (1 925k€). L'on retrouve l'ensemble des fournitures qui permettent aux services de fonctionner et de maintenir les équipements dans un état normal de fonctionnement (335k€).

Le poste « Contrat et entretiens » (645k€) comprend l'ensemble des dépenses relatives à l'entretien par des tiers des bâtiments communaux (41k€), de la voirie (34k€), ainsi que l'ensemble des contrats de maintenance (188k€). Ce dernier point évolue en fonction de notre hypothèse d'inflation. En effet, nos contrats de maintenance s'étalent sur plusieurs années et comprennent majoritairement des formules de réévaluation indexée sur l'inflation.

L'année 2021 avait fait l'objet d'une provision covid (200k€). Cette dernière n'ayant pas été utilisée, il est proposé d'inscrire seulement les dépenses liées à l'achat d'équipements et de produits sanitaires (6k€).

- **Chapitre 012** : La masse salariale 2022 évoluera (+7.55%) en prenant compte des différents éléments détaillés ci-dessous, et rattachés, soit au contexte national, soit au contexte local.

En ce qui concerne le contexte national, il ne devrait pas y avoir en 2022, d'évolution du point d'indice de la fonction publique. L'augmentation du SMIC et la révision des grilles indiciaires font progresser les prévisions de 60k€. La prime précarité pour les agents contractuels vient également impacter les prévisions. Enfin, rappelons que les agents de la collectivité évoluent tout au long de leur carrière en avançant d'échelon ou de grade. Cette évolution, appelée GVT, est valorisée à 60k€ pour 2022. L'enveloppe relative au CIA en 2021 est reconduite en 2022 (55k€).

La progression des charges résulte aussi de postes créés par l'assemblée délibérante. Ces recrutements visent à compléter utilement les effectifs. Ainsi, le budget 2022 prévoit la création d'un poste relatif à la stratégie littorale et un renforcement des saisonniers (évènementiel, festivités et médiathèque).

Enfin, la mise en place des nouveaux cycles de travail au 1^{er} janvier 2022 a conduit à la revalorisation du régime indemnitaire qui tient compte désormais de l'ancienneté de l'agent au sein de la collectivité (50k€).

- **Chapitre 014** : Le montant des versements de produits augmente en raison du produit de la taxe de séjour (10%) reversé au département (hypothèse de 660k€ de recettes). Le versement du produit des jeux au CCAS est stable (5k€). Il n'est pas anticipé de versement à MACS concernant le produit des FPS.
- **Chapitre 65** : Il est envisagé une évolution mécanique du chapitre, de l'ordre de 5% par rapport au CA 2021. Concernant les participations aux syndicats, il est anticipé une augmentation de la participation au CCAS de 100k€. Les autres participations sont stables.

Syndicats	CA 2020	CA 2021	BP 2022
CCAS	422 900,00	432 000,00	532 000,00
SMGB	27 954,07	28 245,00	28 200,00
Synd. Prot. Lit.	650,66	0,00	1 838,00
Chenil	21 521,27	19 804,62	19 698,00
Sydec	73 628,59	75 313,57	76 000,00
SDIS	282 481,62	281 849,68	287 090,00

Les participations au CCAS ont progressé pour tenir compte d'évolutions successives. Revalorisation en 2020 afin de tenir compte du transfert d'un agent de la ville et de la création d'un nouveau poste au CCAS. Pour 2022, l'augmentation vient compenser une perte de recettes et doit permettre au CCAS de dégager un autofinancement suffisant pour financer son fonctionnement.

Au moment de la rédaction du DOB, une participation d'équilibre du budget principal vers ses budgets annexes est envisagée (25k€ pour la forêt et 175k€ pour les établissements de bains).

L'enveloppe des subventions et des indemnités élus reste inchangée.

- **Chapitre 66** : Baisse du remboursement des intérêts liés aux emprunts par rapport à 2021 (-25k€) liée au profil d'amortissement de la dette et en considérant un environnement financier stable.
- **Chapitre 67** : Ce chapitre comprend principalement les provisions pour subventions liées à l'opération façade au centre-ville, des bourses pour les jeunes et le financement de la bourse pour les athlètes.

1-2 Évolution des recettes réelles de fonctionnement du budget principal (en k€)

	BP 2021	CA 2021*	BP 2022*	Evolution (/ CA n-1)	Evolution (en valeur)
70 - Produits des services	1 052	1 161	1 152	-0,78%	-9
73 - Impôts et taxes	10 456	12 193	11 335	-7,04%	-858
74 - Dotations et subventions	2 448	2 411	2 392	-0,79%	-19
75 - Autres produits de gestion courante	791	822	793	-3,53%	-29
Opération 2 Pins (chapitre 75)	1204	1205	0	-100,00%	-1 205
013 - Atténuations de charges	47	91	43	-52,75%	-48
76 - Produits financiers	0	0	0	0,00%	0
77 - Produits exceptionnels	2	67	2	-97,01%	-65
Recettes réelles	16 000	17 950	15 717	-12,44%	-2 233
042 - Opérations d'ordres	10	65	10	-84,62%	-55
002 - Excédent reporté	0	5 557	0	-100,00%	-5 557
TOTAL RECETTES	16 010	23 572	15 727	-33,28%	-7 845

- **Chapitre 70** : Nous prévoyons une légère diminution de nos prévisions au regard du réalisé n-1 (-0.78%), tenant compte des données d'activités prévisionnelles 2022. Le produit des activités de plage est revu à la hausse (+80k€) au regard des nouvelles attributions d'occupation du domaine public. Les autres redevances (antenne, stationnement...) sont stables, tout comme le produit des prestations de services (mini-golf, scolaire, culture).
- **Chapitre 73** : Ce chapitre évolue au regard du produit escompté de la fiscalité directe (impôts locaux) et de la fiscalité indirecte (droits de mutation, taxe de séjour...). L'écart constaté par rapport au réalisé 2021 résulte de la part non prévisible du produit de certaines taxes et d'une évaluation prudente de l'évolution de ces recettes.

Concernant le produit de la fiscalité directe locale (TH secondaire, TF bâtie et non bâtie), la prévision de recette se base sur une évolution à taux constants. Après une année de quasi stagnation à +0.2% en 2021, la revalorisation des bases d'imposition devrait s'élever à +3.4% en raison de l'inflation.

Depuis la loi de finances pour 2018, le coefficient de revalorisation des valeurs locatives relève d'un calcul et non plus d'une fixation par amendement parlementaire. Codifié à l'article 1518 bis du CGI, ce coefficient est déterminé en fonction de l'indice des prix harmonisé de novembre n-1 rapporté à l'indice des prix harmonisé de novembre n-2.

Cette revalorisation forfaitaire s'applique aux bases de TH secondaires (+571k€) et de TF (+740k€ pour la TFB et +4k€ pour la TFNB).

A taux constants, et dans l'attente de la notification des bases pour 2022, il en résulterait une progression de la fiscalité de l'ordre 250k€.

Produit de la fiscalité	CA 2020	CA 2021	BP 2022
	TH	4 665 811,00	2 336 527,54
TFB	3 288 400,00	7 051 768,87	7 291 529,00
Co-co	0,00	-1 194 234,00	-1 239 904,00
TFNB	30 532,00	29 868,00	30 884,00
Rôles compl.	31 165,00	20 526,59	
Total	8 015 908,00	8 244 457,00	8 498 479,00

Depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes et les EPCI (80% des français d'exonérés en 2021 et 100% d'ici 2023). Pour compenser cette suppression, les communes se voient transférer la part départementale de TF, venant s'additionner au taux communal de TF. Afin que ce transfert soit neutre pour l'ensemble des communes, un mécanisme de correction appelé « coefficient correcteur » ou « coco » a été mis en place. Avec comme valeur de référence l'année 2020 pour les bases et 2017 pour le taux de TH, le coefficient correcteur s'applique chaque année au produit de la TFPB. Pour notre commune, le « coco » arrêté en 2021 est de 0.832167. Il résulte donc d'une surcompensation liée à la réforme.

Concernant le pouvoir de taux de la commune, il en résulte un pouvoir de taux uniquement sur la TF. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales et secondaires est gelé jusqu'en 2023, au niveau de 2019.

Taxes	2022		2023	
	Reval. Forfait.	Pouvoir de taux	Reval. Forfait.	Pouvoir de taux
THRP	non	non		
THRS	oui	non	oui	oui
TF	oui	oui	oui	oui

Tout comme les résultats 2021 laissent augurer, nous prévoyons de bons résultats en ce qui concerne la fiscalité indirecte. Il convient tout de même d'avoir une estimation prudente de ces taxes conjoncturelles.

Fiscalité indirecte	CA 2020	CA 2021	BP 2022
Droits de mutation	1 481 056	2 072 791	1 200 000
Taxe de séjour	501 743	689 366	500 000
Taxe sur l'électricité	344 336	367 075	360 000
Droits de place	265 528	536 300	430 000
Prod. Des jeux	126 008	87 992	130 000

- **Chapitre 74** : La dotation globale de fonctionnement est la principale composante de ce chapitre (1.5M€). Il n'est pas anticipé une baisse de cette dernière au regard des critères statistiques qui la compose (augmentation du nombre d'habitants notamment) et de la stabilisation de son enveloppe au niveau national. De même, la péréquation devrait de nouveau nous être favorable pour notre territoire (+15k€ sur la dotation nationale de péréquation).

	2 020	2 021	2 022
Population DGF	15 266	15 243	15 483
Evolution		-0,15%	1,57%
DGF	1 482 017,00	1 489 841,00	1 490 000,00
DNP	240 542,00	269 617,00	270 000,00
Total DGF	1 722 559,00	1 759 458,00	1 760 000,00
DGF / pop	112,84	115,43	113,67

Concernant les subventions de fonctionnement (scolaire, culture...), nous prévoyons un maintien de la participation de nos principaux financeurs (CAF, région et département). Nous ne prévoyons pas de remboursement de l'état concernant le financement obligatoire des écoles maternelles privées (56k€ au BP 2021).

- **Chapitre 75** : Le chapitre 75 devrait progresser en fonction des différents indices sur lesquels nos baux sont basés :
 - Indice de référence des loyers : + 0.83 % sur la dernière période connue (T3 2021 / T3 2020) ;
 - Indice des loyers commerciaux : + 3.46 % sur la dernière période connue (T3 2021 / T3 2020) ;
 - Indice du coût de la construction : +6.86% sur la dernière période connue (T3 2021 / T3 2020) ;
 - Indice national des fermages : +1.09% en 2021.

Peu de mouvements sont anticipés sur 2022, nous partons donc sur le même volume de location, que nous faisons évoluer selon les derniers indices connus. Cela représente 700k€ de recettes dont 465k€ proviennent de la régie des campings municipaux (Civelle + Bouret).

Il est également anticipé une réversion du budget annexe Parking à hauteur de 42k€.

- **Chapitre 013** : Stabilité dans les prévisions de remboursements sur rémunération du personnel (assurance statutaire et maladie). Depuis 2020 et la renégociation de contrat d'assurance statutaire, nous ne sommes plus remboursés au titre de la maladie ordinaire.

1-3 Le financement du programme pluriannuel d'investissements

L'accroissement de l'épargne nette (après remboursement du capital de la dette) doit rester une priorité pour assurer le financement de l'investissement récurrent relatif au renouvellement des

équipements et à l'entretien du patrimoine communal. Il doit également permettre la réalisation des projets d'investissements définis dans le projet de mandat.

Afin de garantir des capacités financières pérennes à la collectivité, cette épargne nette devra se situer à un niveau proche du **million d'euros**.

Au-delà de cet autofinancement dégagé par la section de fonctionnement et du bon calibrage des investissements, cette programmation pluriannuelle doit s'articuler autour de deux autres sources de financement possibles :

- La recherche accrue de financement externes (subventions, fonds de concours) ;
- Le recours éventuel à l'emprunt.

1-4 Les investissements envisagés

En fonction des orientations définies dans le point 1-3 ci-dessus, le budget principal devra financer près de 25M€ de dépenses d'équipement à l'horizon 2025 (hors 2^e phase de la stratégie littorale). Ces investissements pourront être complétés par de nouveaux projets ou acquisitions.

Vue d'ensemble des investissements projetés 2022 – 2025 (coûts nets)

Invest récurrents	2022	2023	2024	2025
Matériels	128 000,00	128 000,00	128 000,00	133 000,00
Ent. Bâtiments	276 040,00	415 000,00	175 000,00	155 000,00
Sous-total récurrents	404 040,00	543 000,00	303 000,00	288 000,00
Projets invest	2022	2023	2024	2025
Aménagements urb	1 932 580,00	2 378 190,00	1 054 666,00	541 333,00
Gestion écologique	898 330,00	1 741 154,00	1 170 846,00	541 666,00
Cult, plage et scolaire	1 471 666,00	234 000,00	338 000,00	338 000,00
Mobilité, sécurité	736 000,00	234 000,00	338 000,00	338 000,00
Stratégie littorale	325 966,00	270 000,00	270 000,00	270 000,00
Sous-total projets	5 364 542,00	4 857 344,00	3 171 512,00	2 028 999,00
Coût net prev.	5 768 582,00	5 400 344,00	3 474 512,00	2 316 999,00

Les dépenses se répartissent en deux catégories :

- Les investissements récurrents destinés au renouvellement des équipements et aux travaux d'entretien du patrimoine existant ;
- Les projets d'investissements relevant des projets de la municipalité, répartis en différentes catégories.

Concernant plus particulièrement les dépenses envisagées sur l'exercice 2022, l'on peut citer notamment :

- Matériels : renouvellement du matériel nécessaire au fonctionnement des services.
 - Matériel roulant 30k€
 - Parc informatique 30k€
 - Equipements divers 50k€
 - Outillages 10k€

- Travaux de pérennisation : travaux nécessaires d'entretien du patrimoine existant.
 - Rénovation énergétique des bâtiments 85k€
 - Entretien du parc privé communal 60k€
 - Rénovation du bâtiment de la police municipale 20k€
 - Entretien crèche municipale 24k€
 - Mises aux normes ADAP 65k€
 - Réfection et informatisation salle du conseil municipal 85k€

- Aménagements urbains : travaux de requalification de la voirie et aménagements de construction.
 - Requalification voirie boulevard Junqua (AP/CP) 640k€
 - Requalification voirie rue de Verdun (enfouissement réseaux) (AP/CP) 125k€
 - Fonds de concours réaménagements voirie (MOA MACS) ->liaison verte rue Montaigne ; rue Bournès/Cigales ; plateau avenue Lartigau ; sécurisation boulevard des Cigales 275k€
 - Première phase de travaux d'aménagement du petit casino (AP/CP) 400k€
 - Maitrise d'œuvre aménagement des salles municipales (AP/CP) 230k€
 - Marché couvert (études) 30k€
 - Renouvellement de l'éclairage public urbain 225k€

- Gestion écologique des espaces publics : travaux de gestions des eaux de pluie (SDEP) et aménagements « verts ».
 - Désimperméabilisation des sols 100k€
 - Traitement des zone inondées (rue Jacques Prévert) 100k€
 - Travaux d'aménagements de la place des Basques (AP/CP) 781k€
 - Etudes sur la réhabilitation du marais de la Pointe 70k€
 - Désimperméabilisation allée de la Bécasse 200k€
 - Plantation d'arbres 30k€

- Equipements sportifs, culturels et scolaires : ensemble des aménagements destinés aux équipements sportifs, culturels et scolaires.
 - Création d'un terrain d'entraînement synthétique et d'une piste d'athlétisme 1 655k€
 - Clôture du stade municipal 66k€
 - Remise en état de l'ancien skate parc 68k€
 - Mise aux normes chaufferie église 25k€
 - Aménagement écoles (synthétique et clôture) 55k€
 - Aménagement parc du mini-golf 500k€
 - Travaux d'accessibilité de la maison du chêne 40k€

- Mobilité et sécurité : ensemble des aménagements relatifs à l'accessibilité des plages, de la voirie et aux aspects réglementaires.
 - Création mini-dune à Notre-Dame et installation d'une vigie californienne 150k€
 - Accessibilité plage de la Piste (plan plage) 90k€
 - Renouvellement mobilier urbain, parkings vélos et signalisation directionnelle 55k€
 - Acquisition de poubelles compactrices (front de mer/mille sabord) 100k€
 - Zone réglementée mille sabords 90k€
 - Mises aux normes réglementaires (électricité, gaz, incendie) 75k€

- Stratégie littorale : dernière année de la phase 1 (2017-2022) de notre stratégie littorale de gestion du trait de côte (compétence propre et déléguée).
 - Actualisation de la stratégie 100k€
 - Surveillance littorale 22k€
 - Accompagnement érosion dunaire 46k€
 - Campagne transfert de sable 500k€
 - Reversement attribution de compensation GEMAPI 270k€

Enfin, le remboursement en capital des emprunts s'élève à 922k€, ce qui porterait à 9.6M€ la section d'investissement en dépense.

L'ensemble des investissements projetés sera financé par les ressources suivantes (6.7M€) :

- Subventions : 2 281k€
 - Etat (DETR/DSIL) : en attente retour Etat
 - Agence de l'eau (de 50 à 70% des opérations éligibles au SDEP)
 - MACS (50% de fonds de concours pour les opérations de requalification de voirie)
 - Financement du terrain synthétique à hauteur de 80% (Agence nationale du sport, Région, Département et MACS)
- Autres ressources propres :
 - Taxe d'aménagement 250k€
 - Amendes de police 50k€
 - FCTVA : 593k€
 - Remboursement avance CCAS 1 019k€
 - Autofinancement prévisionnel 2M€
- Opérations sous mandat
 - Stratégie littorale 500k€

Au regard des éléments avancés, le solde prévisionnel (2.9M€), sera financé par prélèvement sur l'excédent de fonctionnement reporté.

1-5 Les relations avec l'intercommunalité (MACS)

Créée en 2002, la communauté de communes Maremne Adour Côte-Sud (MACS) est **un établissement public de coopération intercommunale (EPCI)** regroupant 23 communes (Capbreton y adhère depuis son origine). La communauté de communes exerce en lieu et place des communes, les compétences obligatoires suivantes :

- Aménagement de l'espace communautaire (ZAC, PLUI, mobilité) ;
- Développement économique (ZAC, commerce, tourisme) ;
- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;
- Aménagement et entretien des aires d'accueil des gens du voyage ;
- Collecte et traitement des déchets

Auxquelles il convient d'ajouter des compétences optionnelles et facultatives :

- Protection et mise en valeur de l'environnement ;

- Politique du logement et du cadre de vie ;
- Aménagement et entretien de la voirie ;
- Construction et entretien d'équipements culturels et sportifs ;
- Action sociale ;
- Création et gestion des maisons de services au public ;
- Numérique et haut débit ;
- Restauration collective ;
- Aménagement et exploitation des ports maritimes ;
- Traitement des déchets de venaison.

Lors du transfert de la fiscalité issue des entreprises (taxe professionnelle), un financement de ces services a été acté. Il doit respecter une certaine neutralité entre la fiscalité reçue et les charges transférées. C'est ce qu'on appelle **l'attribution de compensation (AC)**. Son montant peut évoluer en fonction de nouveaux transferts de compétences.

Le montant de l'AC a été modifiée en 2021 afin de tenir compte des évolutions suivantes et venant modifier le montant de l'AC reversée :

- Modification du service commun « application du droit des sols (ADS) » et police de l'urbanisme ;
- Création du service commun d'économe de flux.

Évolution de l'attribution de compensation perçue par la commune de Capbreton depuis 2019

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
AC fonctionnement	192 170,94	187 161,68	187 161,68	183 671,63	179 940,95

Depuis 2019, une attribution de compensation d'investissement est versée par la commune à MACS. D'un montant de 264 800 €, elle correspond au coût net du montant moyen des opérations annuelles relevant de la gestion des milieux aquatiques et de la protection contre les inondations (transfert de sable, maintien du trait de côte - 140 666,67 €) et d'investissements arrêtés pour la rénovation des digues et des perrés sur le territoire initialement conduit par le SIVOM côte Sud (124 133,56 €).

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	BP 2022
AC investissement	0,00	264 800,28	264 800,27	264 800,20	264 800,22

IV. Les budgets annexes

- **Forêt** : Concernant l'exercice 2022, le budget s'autofinance en partie par les recettes de l'exploitation du service et par une participation du budget principal à hauteur de 25k€. Il est proposé une diminution des charges à caractère général (entretien forestier, abattage, taxes foncières, frais de garde...) et des travaux en régie. Le caractère fluctuant du prix du bois devrait, comme l'année dernière, nous être profitable et ne pas conduire à une participation de la commune.

Evolution des dépenses de fonctionnement par grandes masses (en €)					
	BP 2021	CA 2021*	BP 2022*	Evolution (/ CA n-1)	Evolution (en valeur)
011 - Charges à caractère général	103 246	92 697	86 395	-6,80%	-6 302
012 - Charges de personnel	12 876	12 420	850	-93,16%	-11 570
65 - Autres charges de gestion courante	0	0	0	0,00%	0
Dépenses réelles	116 122	105 117	87 245	-17,00%	-17 872
023 - Virement à la section d'investissement	3 653	0	0	0,00%	0
042 - Opérations d'ordres	3 739	3 739	3 739	0,00%	0
TOTAL DEPENSES	123 514	108 856	90 984	-16,42%	-17 872
Evolution des recettes de fonctionnement par grandes masses (en €)					
	BP 2021	CA 2021*	BP 2022*	Evolution (/ CA n-1)	Evolution (en valeur)
70 - Produits des services	78 335	153 890	65 978	-57,13%	-87 912
75 - Autres produits de gestion courante	45 179	0	25 006	0,00%	25 006
77 - Produits exceptionnels	0	0	0	0,00%	0
Recettes réelles	123 514	153 890	90 984	-40,88%	-62 906
002 - Excédent reporté	0	12 739	0	-100,00%	-12 739
042 - Opérations d'ordres	0	0	0	0,00%	0
TOTAL RECETTES	123 514	166 630	90 984	-45,40%	-75 646

L'investissement comprend des travaux de reboisements pour 4k€ financés par la constatation des amortissements (4k€).

- **Etablissements de bains** : Pour 2022, il est proposé une augmentation du chapitre 011 afin d'entretenir les bâtiments (menuiseries notamment). En 2021, une provision avait été réalisée au chapitre 67 afin de procéder à d'éventuelles exonérations selon les fermetures administratives. L'ensemble des dépenses est financé par les revenus des locations 577k€ et la participation du budget principal 175k€.

Evolution des dépenses de fonctionnement par grandes masses (en €)					
	BP 2021	CA 2021*	BP 2022*	Evolution (/ BP n-1)	Evolution (en valeur)
011 - Charges à caractère général	50 560	67 400	61 600	21,84%	11 040
66 - Charges financières	146 500	140 515	128 500	-12,29%	-18 000
67 - Charges exceptionnelles	117 050	37 067	2 000	-98,29%	-115 050
Dépenses réelles	314 110	244 982	192 100	-38,84%	-122 010
023 - Virement à la section d'investissement	245 488	0	318 903	29,91%	73 415
042 - Opérations d'ordres	222 512	222 511	241 497	8,53%	18 985
TOTAL DEPENSES	782 110	467 493	752 500	-3,79%	-29 610

Evolution des recettes de fonctionnement par grandes masses (en €)					
	BP 2021	CA 2021*	BP 2022*	Evolution (/ BP n-1)	Evolution (en valeur)
75 - Autres produits de gestion courante	782 110	720 565	752 500	-3,79%	-29 610
77 - Produits exceptionnels	0	0	0	0,00%	0
Recettes réelles	782 110	720 565	752 500	-3,79%	-29 610
002 - Excédent reporté	0	40 240		0,00%	0
TOTAL RECETTES	782 110	760 805	752 500	-3,79%	-29 610

L'investissement comprend des travaux d'entretien pour 135k€ (menuiseries extérieures, portes coupe-feu et changement des caniveaux) et le remboursement du capital des emprunts (425k€). L'ensemble financé par les amortissements et l'excédent de fonctionnement transféré (virement à la section d'investissement).

- **Parking** : Le budget s'autofinance par les recettes du stationnement (151k€) qui permettent de financer les dépenses à caractère général (en baisse de 14k€) et les intérêts de la dette (16k€). L'excédent dégagé étant transféré au budget principal (42k€).

Evolution des dépenses de fonctionnement par grandes masses (en €)					
	BP 2021	CA 2021*	BP 2022*	Evolution (/ BP n-1)	Evolution (en valeur)
011 - Charges à caractère général	23 310	21 870	36 692	57,41%	13 382
65 - Autres charges de gestion courante	53 541	53 541	41 663	-22,18%	-11 878
66 - Charges financières	16 445	16 277	15 940	-3,07%	-505
Dépenses réelles	93 296	91 688	94 295	1,07%	999
023 - Virement à la section d'investissement	0	0	0	0,00%	0
042 - Opérations d'ordres	56 704	56 704	56 705	0,00%	1
TOTAL DEPENSES	150 000	148 392	151 000	0,67%	1 000

Evolution des recettes de fonctionnement par grandes masses (en €)					
	BP 2021	CA 2021*	BP 2022*	Evolution (/ BP n-1)	Evolution (en valeur)
70 - Produits des services	150 000	145 653	151 000	0,67%	1 000
77 - Produits exceptionnels	0	0	0	0,00%	0
Recettes réelles	150 000	145 653	151 000	0,67%	1 000
002 - Excédent reporté	0	14 443	0	0,00%	0
TOTAL RECETTES	150 000	160 096	151 000	0,67%	1 000

Concernant la section d'investissement, une provision pour réparations diverses est prévue (15k€) ainsi que le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 41k€. Le tout financé par la constatation des amortissements.